

28 avril 1999, Québec

Allocution à l'occasion d'une conférence de presse sur les négociations dans le secteur public

Mesdames, Messieurs,

J'ai tenu à vous parler aujourd'hui pour faire le point sur les défis qu'il nous reste à relever en matière de finances publiques et sur les orientations que nous comptons maintenir dans les négociations avec les employés de l'État. De semaine en semaine, des groupes de travailleuses et de travailleurs, des techniciens, des professionnels se succèdent devant les micros ou devant l'Assemblée nationale pour réclamer une amélioration de leur salaire ou de leurs conditions de travail. Qu'il y ait des revendications, c'est compréhensible en temps normal, ce l'est encore plus après l'effort que nous avons réalisé depuis quatre ans pour sortir de la spirale de l'endettement dans laquelle le Québec était plongé. Ce n'était pas un simple problème de chiffres. Ce qui était en cause était la survie des choix sociaux du Québec. Éliminer le déficit était une opération de sauvetage de nos outils collectifs et de notre solidarité. J'aimerais revenir un instant sur ce qui a été réalisé ces dernières années.

Le tableau 1 est éloquent : nous avons hérité d'un déficit record de 5 800 000 000 \$, que nous avons ramené progressivement à zéro. Le mois dernier, le ministre des Finances a pu annoncer que le budget du Québec était désormais équilibré, pour la première fois en 40 ans, avec un an d'avance sur l'échéancier. À qui devons-nous cette réussite? À toutes les Québécoises et tous les Québécois, d'abord, qui ont accepté le fait que, pendant plus de trois ans, l'effort gouvernemental soit concentré sur cet objectif, avec les désagréments que cela a pu comporter dans leur vie quotidienne. Aux employés de l'État, ensuite, qui ont accepté de réduire de 6 %, non leur salaire, mais leur masse salariale, et qui ont contribué à un vaste programme de départs à la retraite. Ces départs ont créé des difficultés d'organisation du travail, c'est indubitable, mais ils ont permis aussi l'embauche de 9 000 jeunes enseignants et ont réduit ou éliminé la précarité d'emploi de 14 500 autres employés de l'État. Qui d'autre a contribué? Les grandes entreprises, à la hauteur de 500 000 000 \$ par an, sans oublier une surtaxe de 5 % aux banques, versée au Fonds de lutte contre la pauvreté.

Il faut compter aussi plus de 300 000 000 \$ récupérés chez ceux qui travaillaient au noir, qui s'adonnaient à des activités illégales ou qui ne payaient pas l'ensemble de leurs impôts. J'ajoute une réduction de 6 % du salaire des députés, des ministres et du premier ministre. Les juges ont aussi fait leur part. Il faut ajouter la contribution des cadres supérieurs de l'État, des médecins, des professeurs et employés d'universités, des salariés d'Hydro-Québec. Un effort de 6 % aussi des municipalités et de leurs employés. La liste est très longue. Pour arrêter de s'endetter, il a fallu aussi réduire des budgets dans l'éducation et dans la santé, réinventer nos façons de faire. Pour la première fois en quarante ans, il a fallu vivre selon nos moyens. Et ça a paru. On a tous senti que nous avons pris l'habitude de vivre à crédit. Ça n'a pas été facile, mais nous avons rompu avec cette habitude. Rompu pour de bon. Le sauvetage de l'État québécois, l'élimination du déficit, fut une œuvre collective. Nous l'avons réalisée dans l'équité. Il ne faudra jamais plus revivre une situation de redressement aussi difficile. C'est pourquoi nous avons fait voter par l'Assemblée nationale une loi qui rend impossible le retour aux déficits structurels. Il est donc évident que toute proposition visant à annuler les efforts réalisés depuis quatre ans aurait comme résultat de nous replonger

dans le problème qu'on vient de résoudre. Je tiens à rassurer chaque Québécoise et chaque Québécois : nous n'avons pas fait tout ce travail pour rien. Il n'y aura pas de retour en arrière. Ce que nous avons construit est solide. Il s'agit désormais de bâtir sur cette fondation.

Maintenant que le déficit est éliminé, la croissance économique nous a permis, dans le dernier budget, de fournir aux réseaux de l'éducation et de la santé les sommes nécessaires à la croissance normale des coûts, c'est-à-dire de mettre un terme aux compressions. Nous continuons à respecter notre engagement d'appauvrissement zéro pour nos concitoyens qui n'ont pas la capacité d'accéder au marché du travail. En plus, nous avons aussi fait un réinvestissement que tous jugeaient urgent dans la santé et nous savons que, l'an prochain, la jeunesse et l'éducation nécessiteront une attention particulière. Ces bonnes nouvelles ne doivent cependant pas nous faire croire que nous sommes entrés dans une période faste. Au contraire, le maintien du déficit zéro nous oblige à une très grande rigueur dans la gestion de nos affaires. En éliminant le déficit, nous avons cessé de nous endetter, mais nous n'avons pas effacé nos dettes. Le tableau 2 le montre bien, le Québec est la plus endettée des provinces canadiennes, et vous devez savoir que, sur chaque dollar d'impôt que vous envoyez ces jours-ci au ministère du Revenu, près de 15 cents servent directement à payer les intérêts de notre dette. Cela explique en partie pourquoi l'impôt québécois est si élevé.

Le tableau 3 montre bien que ce sont les particuliers du Québec qui paient le plus d'impôt parmi les citoyens des provinces canadiennes. Je l'ai dit et je le répète, le fardeau fiscal des Québécois est presque intolérable. Ces dernières années, nous avons demandé à tous de contribuer à l'élimination du déficit. À l'équité dans l'effort doit maintenant succéder l'équité dans la répartition des fruits de l'effort. D'abord, en assurant la stabilité et la sécurité du financement de notre solidarité sociale, ce que nous avons commencé à faire. Ensuite, l'équité demande une réduction du fardeau que tous subissent, c'est-à-dire une réduction de l'impôt des particuliers. Réduire les impôts a plusieurs impacts sur notre économie. D'abord, en augmentant le revenu disponible de tous, on permet aux ménages de procéder à davantage d'achats de biens et de services, donc de contribuer à l'économie et à l'emploi du Québec. Ensuite, la réduction de l'impôt nous aide à garder au Québec certains de nos meilleurs talents, qui sont malheureusement tentés de déménager ailleurs, là où le fardeau fiscal est moins élevé. Finalement, la réduction d'impôt fait du Québec un endroit encore plus attractif pour l'investissement. C'est donc un facteur de création d'emplois.

C'est pourquoi nous avons déjà commencé à réduire notre fardeau fiscal l'an dernier, en diminuant de 15 % l'impôt payé par les ménages qui gagnent moins de 50 000 \$ par année, et en diminuant de 3 % l'impôt payé par ceux qui gagnent plus de 50 000 \$. Nous nous sommes engagés à continuer à réduire l'impôt, d'au moins 400 000 000 \$ l'an prochain, et d'au moins 1 300 000 000 \$ au cours du mandat. Nous mettrons autant d'énergie et de détermination dans la réduction des impôts des particuliers que nous en avons mis dans l'élimination du déficit. Cela ne signifie pas que les employés de l'État qui font des demandes d'augmentation de salaire ne doivent pas en obtenir. Le président du Conseil du trésor a annoncé que le gouvernement est disposé à augmenter de 5 %, en trois ans, le salaire des employés de l'État. Certains groupes ont des revendications particulières auxquelles il faut s'attarder. Les infirmières, par exemple, réclament avec raison qu'il y ait moins de postes d'infirmières précaires, et plus de postes à temps complet. Le mois dernier, la ministre Pauline Marois a annoncé que grâce aux nouveaux budgets du réseau de la santé et à l'élimination des déficits des hôpitaux, de nombreux postes à temps complet seraient

affichés d'ici l'été. Déjà, les choses ont bougé, et 1 500 postes sont affichés dans les établissements. Le personnel enseignant, en majorité des femmes, affirme avec raison que l'exercice d'équité salariale n'a pas été complété dans leur profession. C'est pourquoi le gouvernement québécois propose une somme supplémentaire de 100 000 000 \$.

Ce qui nous permettrait de satisfaire tous nos engagements : maintenir le déficit à zéro, financer pleinement nos programmes sociaux et réduire les impôts. Cependant, l'acceptation des demandes syndicales nous obligerait à renoncer à ces objectifs. Comme l'indique le tableau 4, au lieu du 5 % que nous proposons, les médecins demandent une augmentation de leur rémunération de 19 %. Les fonctionnaires, de 16 %. Les enseignants, de 28 %. Les infirmières, de 30 %. Si on devait accéder à toutes ces demandes, nous devrions dépenser, chaque année, à compter de l'an prochain, au moins 2 000 000 000 \$ de plus que prévu et, dans deux ans, presque 2 500 000 000 \$ de plus. Pour y arriver, il faudrait, c'est certain, renoncer à toute baisse d'impôt. Il faudrait au contraire augmenter les impôts de plusieurs centaines de millions de dollars. Ou alors il faudrait refaire un déficit et procéder à de nouvelles compressions dans les programmes sociaux. Nous comprenons que les demandes syndicales ne sont pas finales, mais l'écart qui nous sépare n'est pas réaliste.

Accepter les demandes syndicales aggraverait la situation économique et financière du Québec et nous empêcherait de donner aux Québécoises et aux Québécois les réductions d'impôt dont ils ont grandement besoin. Se comparant à leurs voisins des autres provinces et des États-Unis, plusieurs groupes d'employés nous disent qu'ils méritent des redressements importants. Ces comparaisons sont intéressantes, mais il faut les faire jusqu'au bout. Il faut vivre selon ses moyens, pas selon les moyens des autres. Notre dette, la plus élevée au Canada, ce ne sont pas nos voisins qui l'ont accumulée de décennie en décennie. Nos impôts, les plus élevés au Canada, ce ne sont pas nos voisins qui les ont augmentés et dépensés de décennie en décennie. Grâce à l'élimination du déficit et à la croissance de notre économie, nous allons profiter d'une augmentation progressive de notre richesse collective. Le gouvernement est déterminé à répartir cette augmentation avec rigueur et avec justice, au rythme où elle se présente. Le calendrier a voulu que, dans les prochains jours, le gouvernement et l'Assemblée nationale se penchent sur un dossier très particulier, celui des juges de la Cour du Québec et des cours municipales. La question se pose avec d'autant plus d'acuité que, contrairement aux employés de l'État, les juges québécois n'ont reçu aucune augmentation de salaire depuis 1993. La Cour suprême a incité les gouvernements à se pencher sur cette question. « La sécurité financière des juges, écrit la Cour, est un moyen d'assurer l'indépendance de la magistrature et, de ce fait, elle est à l'avantage du public. » De toute évidence, la bonne marche des démocraties modernes repose sur l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport aux pouvoirs législatif et exécutif.

La magistrature doit être à l'abri, non seulement de pressions financières réelles, mais elle doit être à l'abri de toute apparence de pressions financières. Nous parlons ici d'un principe, car nous n'avons à l'esprit aucun cas où cette indépendance ait été mise en cause. Il n'en reste pas moins qu'il faut préserver avec soin l'indépendance de la magistrature. Le Québec a la chance de pouvoir compter sur une magistrature de haut niveau, formée d'hommes et de femmes de qualité, conscients de l'importance des décisions qu'ils rendent. C'est pourquoi, à l'invitation notamment de la Cour suprême, notre gouvernement a adopté, il y a deux ans, une loi sur la rémunération des juges, prévoyant la formation d'un comité qui doit évaluer tous les trois ans le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux

des juges de nomination québécoise. La loi a identifié neuf critères pour guider le comité dans ses recommandations : les particularités de la fonction de juge; la nécessité d'offrir aux juges une rémunération adéquate; la nécessité d'attirer d'excellents candidats à la fonction de juge; l'indice du coût de la vie; la conjoncture économique du Québec et la situation générale de l'économie québécoise; l'évolution du revenu réel par habitant au Québec; l'état des finances publiques; l'état et l'évolution comparés de la rémunération des juges concernés, d'une part, et de celle des autres personnes rémunérées sur les fonds publics, d'autre part; la rémunération versée à d'autres juges exerçant une compétence comparable au Canada.

Présidé par l'honorable Claude Bisson, juge en chef de la Cour d'appel à la retraite, le comité a remis son rapport. Au niveau salarial, il recommande, pour cette année, une augmentation de 16,5 % de la rémunération des juges, augmentation qui atteindrait 20,5 % à la fin des trois prochaines années. En soi, et dans un contexte social et économique différent, ces recommandations ne seraient pas exagérées, tout au contraire, comme la ministre de la Justice a déjà eu l'occasion de le dire. Les juges québécois sont aussi compétents, aussi talentueux que leurs collègues des autres provinces et ils répondent aux mêmes impératifs d'indépendance d'esprit. Le gouvernement a sérieusement analysé le rapport du comité, à la lumière même de sa logique interne et de l'application des critères énumérés dans la loi.

Il est manifeste que les juges ne sont ni des fonctionnaires ni des administrateurs d'État et que l'évolution de la rémunération du secteur public ne doit pas être le seul facteur déterminant l'évolution de leur salaire. Cependant, il faut constater que cinq des neuf critères prévus à la loi font directement référence à l'équité entre Québécois et à la situation des finances publiques du Québec. En raison même du contexte que je viens de décrire, il importe de tenir davantage compte de ces critères. Dans la mesure où la rémunération des juges provient des contribuables, elle est également astreinte à des exigences d'équité. La Cour suprême elle-même, en ne jugeant pas à propos de rendre exécutoires les processus indépendants de détermination de la rémunération des juges, a reconnu la prérogative des assemblées législatives et des gouvernements à rendre les arbitrages sociaux et économiques. Au moment de s'acquitter de cette tâche, il convient de rappeler que l'appréciation de l'équité et de la cohésion sociale est une responsabilité fondamentale des élus. Elle prend sa source dans l'exercice démocratique.

C'est pourquoi l'Assemblée nationale a le pouvoir d'approuver, de modifier ou de rejeter en tout ou en partie les recommandations du comité. En l'espèce, elle devra le faire dans un délai qui arrivera à échéance le 13 mai prochain. J'annonce aujourd'hui que, compte tenu de tout ce que j'ai expliqué jusqu'ici, le gouvernement recommandera à l'Assemblée nationale d'agréer partiellement les recommandations qui lui sont faites. Nous estimons en effet qu'au moment où il nous faut faire de la baisse des impôts une priorité aussi importante que le fut l'atteinte du déficit zéro, au moment où nous demandons aux Québécoises et aux Québécois du secteur public de faire preuve de réalisme dans leurs demandes syndicales, au moment où il faut plus que jamais faire preuve d'équité envers tous nos concitoyens, le redressement immédiat de la rémunération des juges québécois, au niveau de 16,5 % où le situe le comité Bisson, ne peut être retenu. En conséquence, j'ai demandé à la ministre de la Justice de déposer à l'Assemblée nationale, au cours des prochains jours, un argumentaire et une motion qui retiendront l'essentiel des recommandations non salariales du comité.

En ce qui concerne le salarial, la position du gouvernement diverge du rapport Bisson quant au redressement qui doit être effectué au premier juillet 1998. Ce redressement doit être, quant à nous, de 4 %, plutôt que de 16,5 %, pour trois raisons principales. Premièrement, parce que le gouvernement estime devoir tenir compte, dans l'établissement de la rémunération globale des juges, du fait que leur régime de retraite est non contributoire depuis 1990. Pour comparer le niveau de salaire des juges à celui d'autres personnes émargeant au budget de l'État, il faut donc calculer la contribution de 7,5 % que fait l'État à leur régime de retraite. Deuxièmement, parce que le gouvernement souhaite accorder une plus grande prépondérance que ne l'a fait le comité Bisson à la fiscalité et à la situation des finances publiques du Québec et, plus particulièrement, à leur impact sur la rémunération de ceux qui sont payés à même les fonds publics.

Troisièmement, le gouvernement croit que le résultat ainsi atteint les places dans une position qui se compare raisonnablement à celle d'autres titulaires de postes de haut niveau, notamment à celle des plus hauts salariés rémunérés à même les deniers publics québécois. Pour les années 1999 et 2000, la proposition que fera le gouvernement à l'Assemblée nationale est d'octroyer 2 % et 2 %, rejoignant en cela les recommandations du rapport Bisson. La proposition de mon gouvernement est donc d'octroyer un rattrapage et une augmentation totalisant 8 % pour les années 1998, 1999 et 2000. En ce qui concerne les juges municipaux, leur rémunération sera essentiellement ajustée selon les mêmes principes. Nous pensons que cette décision est équitable et qu'elle reflète la richesse collective du Québec. Elle est guidée par un objectif d'intérêt général et nous paraît donc raisonnable. Aux employés de l'État en général, je voudrais dire aujourd'hui que nous abordons la négociation collective avec un esprit ouvert et avec bonne foi, avec la reconnaissance que certaines des demandes sont justifiées et légitimes, mais aussi avec la responsabilité de vivre selon nos moyens et d'agir dans l'intérêt du Québec tout entier.

Nous entendons maintenir avec eux un dialogue respectueux, réaliste et équitable. Cela signifie que les négociations qui s'ouvrent ne pourront en aucun cas déboucher sur un retour des déficits, un retour des compressions, une hausse des impôts ou un abandon des réductions d'impôt déjà promises. Nous voici donc, comme peuple et comme société, à nouveau interpellés par un devoir d'équité, de cohésion sociale et de respect de nos réalités. Je ne doute pas que nous saurons nous en acquitter, comme nous avons su le faire dans notre lutte au déficit.

Merci!